



Indemnités et bonifications en Éducation prioritaire



La reconnaissance du travail en EP s'est concentré ces dernières années sur les professeurs (et encore, pas tous) et sur les REP+. La FSU demande que tous les métiers en bénéficient et que soit revalorisé l'exercice en REP.

La FSU refuse toute "rémunération au mérite" qui mettrait les personnels en concurrence au lieu de renforcer les collectifs de travail.

Au 01.09.20	REP	REP+
Indemnité PE et PLC	1 734€ brut par an soit 144,50€ brut par mois	4 646 € brut par an soit 387 € brut par mois (1000 € de plus, sous conditions, prévus à la rentrée 2020 dans les 1 ^{er} et 2 nd degrés : avec « la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement qui y contribue »)
Indemnité direction d'école	Majoration de 20 %	Majoration de 50 %
Allègement de service	/	Ecole : 18 demi-journées par an pour le travail en équipe, la formation continue et la relation aux familles Collège : 1h d'enseignement équivaut à 1,1 heure
Mutation dans le 2 nd degré et Mutation inter-départementale du 1 ^{er} degré	Majoration de 45 points à partir de 5 ans	Majoration de 90 points à partir de 5 ans
Mutation intra-départementale dans le 1 ^{er} degré	Modalité de valorisation de l'exercice en EP laissée au choix des départements	
Moyens	Ecole : Dédoublage des classes de CP et CE1	Ecole : Dédoublage des classes de GS, CP et CE1 Collège : DHG abondée (ou non) avec davantage d'heure au choix des rectorats



Indemnités et bonifications en Éducation prioritaire



Pas de prime au mérite !

Alors candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron avait promis de valoriser « *les équipes éducatives intervenant en réseaux d'Éducation prioritaire renforcés (REP+)* ». C'est ainsi que le Ministère prévoit la possibilité d'un adossement d'une partie des 3 000 € de l'indemnité REP+ aux « *progrès des élèves et à l'accomplissement du projet d'école et d'établissement qui y contribue* ». En clair, il est question d'introduire une part de « mérite » dans la rémunération des enseignants.

On est en droit de s'interroger sur les critères "objectifs" qui présideraient à l'attribution de cette part variable de l'indemnité à tel-le enseignant-e, telle équipe d'école et pas à telle autre. Doigt mouillé ou pilotage par les résultats ? Pour la FSU il y a là un dangereux précédent, d'autant que les études internationales montrent que la rémunération au mérite, là où elle a été mise en place, a été un échec, démotivant les équipes et ne favorisant en rien la réussite des élèves.

A la rentrée, le ministère n'a toujours pas énoncé clairement quelles seraient les conditions nécessaires pour obtenir la troisième tranche de revalorisation de l'indemnité REP+. Les annonces les plus récentes, datant du printemps dernier évoquait qu'elle serait finalement conditionnée à l'assiduité des enseignants lors de stages de formation continue effectués pendant les congés.